

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16 juin 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2023

POLITIQUE B01 ACCUEIL DES USAGERS ET PILOTAGE DES SOLIDARITÉS**Convention de partenariat 2023-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (F: 20 000 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1115-1,

Vu le règlement budgétaire et financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la délibération du Conseil général n°2007-CG-3-740.1 du 23 mars 2007, créant la politique Yvelines, Partenaires du développement,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-CD-1-6218.1 du 16 octobre 2020 portant convention-cadre 2020-2025 de coopération décentralisée avec la Commune des Lacs1 (Togo),

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-CD-6772 du 19 novembre 2021 portant rapport d'orientation de la politique « Yvelines, Partenaires du développement » pour la période 2021-2028,

Vu l'annexe de la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant que depuis 2007, le Département des Yvelines et la Commune des Lacs1 conduisent une coopération décentralisée ayant permis la mise en œuvre de plusieurs programmes opérationnels visant notamment le développement des filières de formation professionnelle,

Considérant que le Lycée Jules Ferry accompagne la commune des lacs 1 et le Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Aného-Glidji depuis 2010 sur la structuration des filières de formation et l'organisation interne de ce dernier,

Considérant que le Département peut mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire sur le fondement de l'article L. 1111-5 du CGCT, et que la signature de la convention de partenariat avec le lycée Jules Ferry à cet effet, s'inscrit dans ce cadre,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au Lycée Jules Ferry de Versailles pour l'accompagnement de de la Commune des Lacs1 au Togo et du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Aného-Glidji.

Approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération (annexe 1).

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et ses éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 65 article 65738 du budget départemental 2023 et suivants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 30 juin 2023**Convention de partenariat 2023-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (F: 20 000 €)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Philippe Benassaya

Votent POUR (40) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Joséphine Kollmannsberger.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Geoffroy Bax de Keating à Laurent Richard, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Nicolas Dainville à Anne Capiiaux, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Lorrain Merckaert à Eric Dumoulin, Karl Olive à Suzanne Jaunet, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 6 juillet 2023

Transmission préfecture le : 4 juillet 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230630-lmc1141855-DE-1-1

Du : 4 juillet 2023

Délibération exécutoire le : 6 juillet 2023